

SESSION 2015

AGRÉGATION CONCOURS EXTERNE

Section : LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES
ITALIEN

COMPOSITION EN LANGUE ITALIENNE

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Tournez la page S.V.P.

Sujet :

Commentate e discutete la seguente affermazione di Marco Santagata (*La letteratura nei secoli della Tradizione*, Roma-Bari, Laterza, 2007), precisando in che misura essa vi sembri pertinente anche per il « dialogo filosofico » *La città del sole* :

« Per Campanella [...] la poesia è filosofica perché è strumento di conoscenza e perché esprime le istanze di cambiamento dell'uomo e della società che scaturiscono da una visione utopica e profetica della storia e della sua stessa vicenda individuale » .